

Commune de LA SARRAZ

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Sommaire

• SEANCE DU 21 MAI 2002	2
• SEANCE DU 27 MAI 2002	2
• SEANCE DU 03 JUIN 2002	2
• SEANCE DU 10 JUIN 2002	2
• SEANCE DU 24 JUIN 2002	3
• SEANCE DU 1 ^{ER} JUILLET 2002	3
• SEANCE DU 08 JUILLET 2002	3
• SEANCES DU 16,22 ET 29 JUILLET 2002	3
• SEANCE DU 19 AOUT 2002	4
• SEANCE DU 26 AOUT 2002	4
• SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2002	5
• SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2002	5
• SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2002	5
• SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2002	5
• SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2002	6
• SEANCE DU 07 OCTOBRE 2002	6
• SEANCE DU 14 OCTOBRE 2002	7
• SEANCE DU 21 OCTOBRE 2002	7
• SEANCE DU 28 OCTOBRE 2002	7
• SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2002	7
• SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2002	8
• SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2002	9
• SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2002	9
• SEANCE DU 02 DECEMBRE 2002	9
• SEANCE DU 09 DECEMBRE 2002	9
• SEANCE DU 16 DECEMBRE 2002	10
• SEANCE DU 20 DECEMBRE 2002	10

Séance du 21 mai 2002

La Municipalité a donné mandat à l'entreprise TJ Informatique d'insérer dans le site Internet de la Commune (www.lasarraz.ch) une rubrique "Dernières nouvelles". Elle a également demandé de modifier le plan du site et les renseignements annexes pour un meilleur aperçu des zones habitées.

La Municipalité a décidé de poursuivre son soutien à l'Ecole de musique de Cossonay. La Commune de La Sarraz a fait l'acquisition d'un appareil de détection des fuites d'eau auprès de l'entreprise Wagamet.

Des vols d'hélicoptères ont été autorisés à l'occasion de la fête de l'Abbaye des carabiniers les 13, 14 et 15 juillet.

Séance du 27 mai 2002

La Municipalité a accepté la proposition de la Société Générale d'Affichage de lui remettre le panneau d'affichage deux faces placé à l'angle de la route d'Eclépens et de la rue des Guébettes et de le mettre par exemple à disposition des sociétés pour annoncer leurs manifestations.

Dans le cadre du système de vote dit "par correspondance généralisé", afin de permettre aux électeurs de pouvoir déposer leurs bulletins à toute heure, la Municipalité a décidé de poser une boîte aux lettres sur la porte principale de la Maison de Commune, accessible depuis l'extérieur.

Séance du 03 juin 2002

La Municipalité a pris note de la décision de Swisscom Fixnet de supprimer dès octobre 2002, pour des raisons de faible rentabilité, les cabines téléphoniques de la Piscine et du Centre sportif. Pour cette dernière, correspondance a été adressée aux sociétés concernées afin de les aviser.

La réception des jeunes citoyens a été fixée pour cette année au jeudi 21 novembre. La Municipalité a décidé de poursuivre son soutien au Passeport-Vacances du district de Cossonay par un don.

Séance du 10 juin 2002

La Municipalité a décidé

1. de maintenir sa participation financière aux cours de l'Ecole de musique de la Société de musique Echo du Mauremont de La Sarraz.
2. de confirmer au bureau Hydro-Concept Sàrl, à Yverdon, le mandat pour l'établissement du plan directeur communal de la distribution de l'eau et de la planification de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.
3. d'adopter les modifications du Plan de quartier "Les Guébettes" et de son règlement. Une séance d'information publique a été organisée à ce sujet le 11 juin et la mise à l'enquête publique a lieu du 15 juin au 16 juillet 2002.
4. d'accorder un don à la Chorale de Cossonay pour la manifestation organisée cette année à l'occasion de son 150^{me} anniversaire, et notamment une féerie musicale "La Fée de l'Etang".
- 5.

Divers

M. François Chenaux, employé communal, a souhaité cesser son activité à la Commune de La Sarraz au 30 juin 2002, après 25 ans de bons et loyaux services. A ce fidèle collaborateur, nos plus vifs remerciements et nos vœux les meilleurs pour une bonne et heureuse retraite. Suite à ce départ, M. Jean-Jacques Vannod, de La Sarraz, viendra compléter l'équipe en place dès le 1er juillet.

Des "Flexicard", titre de transport CFF à prix avantageux, sont toujours à disposition de la population aux conditions annoncées.

✚ Séance du 24 juin 2002

1. Prend note qu'Holcim, site d'Eclépens, fêtera ses 50 ans de présence dans la région l'année prochaine et qu'à cette occasion diverses manifestations sont prévues.
2. D'adjuger les travaux de réfection du mur du parvis du Temple de La Sarraz, travaux qui seront exécutés durant le deuxième semestre de l'année.

✚ Séance du 1^{er} juillet 2002

1. Autorise le Volley-Ball Club Venoge à utiliser la salle de gymnastique et ses vestiaires en cas d'intempéries pour son tournoi semi interne du 8 septembre 2002.
2. Prend note de la correspondance du Service des routes relative à la mise en place de feux pour trafic alterné sur le pont de la Venoge, en traversée de Cossonay-Gare, ce jusqu'à la fin des travaux prévus pour le 11 octobre 2002.
3. Adjuge les travaux de réfection du mur d'enceinte de la Maison de paroisse, à la rte de Ferreyres, propriété de la Paroisse protestante de La Sarraz. La Commune a décidé de participer au financement de ces travaux à concurrence d'un montant de fr. 20'000.-.
4. D'associer dorénavant à la réception annuelle des jeunes citoyens de la Commune (18 ans), qui aura lieu cette année le jeudi 21 novembre, les personnes ayant obtenu la bourgeoisie de la Commune de La Sarraz durant l'année, domiciliées dans la Commune et naturalisées par le Conseil communal ou ayant bénéficié d'une naturalisation facilitée.

✚ Séance du 08 juillet 2002

1. Suite à la remarque de la Commission de gestion, adjuge les travaux de fourniture et de pose de protections de coupoles et d'une barrière de sécurité au Collège des Guébettes et sur le local des pompiers.
2. Accorde au Centre social protestant l'autorisation de procéder, sur la voie publique, à sa traditionnelle vente annuelle à but humanitaire, qui se déroulera les 22 et 23 novembre 2002.

✚ Séances du 16,22 et 29 juillet 2002

1. D'adjuger à la Maison Web Design Communication la maintenance du site Internet.

2. A pris acte, suite à l'expiration du délai de dépôt des listes pour les jurés cantonaux, de la candidature de M. André Chezeaux, électricien à La Sarraz.
3. Adjuge les travaux de réfection de la barrière du Sentier de St-Loup, vers la montée de l'Eglise catholique.
4. De renouveler les 2 abonnements annuels Flexicard, titre de transport CFF à prix avantageux, pour la période du 1er septembre 2002 au 31 août 2003. Ces abonnements sont mis à la disposition des habitants de la région à l'Administration communale de La Sarraz aux conditions suivantes :
 - fr. 30.- pour les habitants de La Sarraz
 - fr. 40.- pour les habitants de l'extérieur.

Séance du 19 août 2002

La Municipalité prend connaissance

1. de la copie de lettre adressée par les syndics des districts de Cossonay et d'Echallens à Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle suite au découpage issu de la réforme de la justice de paix. Les communes concernées, par l'intermédiaire d'une délégation, souhaitent négocier une remise en cause du découpage territorial; une audience est demandée au Chef du département.
2. d'une lettre de la Gendarmerie vaudoise répondant à la demande de la Municipalité d'intensifier les contrôles de vitesse à la rte de Ferreyres. En réponse, celle-ci confirme qu'un prochain contrôle sera effectué et que les interventions ultérieures dépendent des disponibilités en personnel et des nombreuses sollicitations émanant d'autres municipalités.
3. du changement d'horaire de l'agence BGV de La Sarraz coïncidant avec une réduction de l'activité. Dès mi-septembre la banque ouvrira 2 jours _ par semaine. Un tout-ménage sera adressé directement par la BGV au bassin de population concernée.

Séance du 26 août 2002

La Municipalité accepte

1. de mettre à disposition des écoles la scène de la grande salle du Casino, le lundi matin, sauf cas d'exception, dans le cadre de l'option théâtre proposée aux élèves de 8e et 9e intéressés. Dans le cadre de cette option, une éventuelle présentation publique est envisagée.
2. de donner suite à la demande de M. Chabloz, Ferreyres, de créer un lien entre le site Internet communal (www.lasarraz.ch) et le sien (<http://ferreyres.ch/visite>). Ce site présente notamment des cartes et des photographies mettant en valeur différents lieux de la région.
3. d'adresser une lettre à la direction de la BGV, pour signaler que nous prenons acte du nouvel horaire et que nous regrettons profondément ce choix.

Séance du 02 septembre 2002

1. d'adjuger différents travaux à l'entreprise Curchod pour réparation de plusieurs stores concernant divers bâtiments communaux.
2. d'autoriser M. Pulfer, imprimeur, de mieux signaler son entreprise par la pose d'une enseigne selon projet soumis.
3. la Municipalité a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux relatifs aux modifications de l'installation de chloration défectueuse.

Séance du 09 septembre 2002

La Municipalité prend connaissance d'une lettre de la Poste Suisse, Car postal, nous informant des nouvelles zones Publicar intégrant La Sarraz à la zone 9 "Orbe". Pour information, Publicar est un mode de transport pour des régions mal desservies par les transports publics. La Sarraz, par sa position, se trouve être localité d'échange entre les zones d'Orbe et de Cossonay. Ce mode de transport se fait à la demande, dans les limites des heures d'ouverture du service et des périmètres définis.

Séance du 16 septembre 2002

La Municipalité décide de fixer la séance de présentation publique du Plan partiel d'affectation "La Prairie/Pré du Commun" et du Plan directeur localisé "La Prairie" au mercredi 2 octobre 2002, à 20 heures, à la salle des sociétés de la Maison de Commune (combles), Grand-Rue 1. Un tout-ménage a été envoyé à la population qui est cordialement invitée à y assister.

La Municipalité prend connaissance d'une circulaire adressée le 5 septembre par le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature, St-Sulpice, aux communes vaudoises concernées par la chasse du sanglier, demandant si elles acceptent d'ouvrir à nouveau les routes habituellement fermées à la circulation aux titulaires du permis de chasse restreinte des mammifères, du 1er novembre 2002 au 31 janvier 2003. La municipalité accepte de répondre favorablement à cette demande, comme elle l'a déjà eu fait précédemment.

Décide d'autoriser, suite à la correspondance du 9 septembre de Coif'Titou, l'exploitation d'un salon de toilettage pour chiens et chats à la Grand-Rue 6 à La Sarraz dès le 1er octobre 2002.

Séance du 23 septembre 2002

En vue du rapprochement des établissements scolaires de La Sarraz et environs et Veyron-Venoge, suite aux décisions cantonales relatives à la suppression de plusieurs postes de directeurs, dont celui de Veyron-Venoge, la Municipalité a pris connaissance du projet de convention devant lier ces deux établissements.

Dans le cadre du Passeport-Vacances de cette année, la municipalité donne son accord et accepte de mettre gratuitement à disposition la cuisine des écoles « au

Magasin du Monde » le lundi 14 octobre 2002, de 11 h. à 14 h. pour une activité de découverte des épices avec confection de plats par les enfants.

La Municipalité prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Daulte, Président de la Commission de salubrité. Elle tient à le remercier infiniment pour tout le travail accompli et son dévouement durant plusieurs dizaines d'années à la tête de celle-ci, en sa qualité de président et médecin.

La municipalité décide d'adjuger les travaux suivants :

1. désaffectation partielle du cimetière de La Sarraz
2. modification de l'éclairage public au chemin du Bouriquet
3. remplacement de l'éclairage à la salle des maîtres du collège des Vignettes
4. remplacement d'une porte hors d'état au rez inférieur du collège des Terreaux par une porte en PVC
5. transformation du groupe multibéton au collège des Terreaux (installation d'un échangeur de chaleur à plaques).

Séance du 30 septembre 2002

La municipalité nomme M. J.-P. Keller, médecin à La Sarraz, à la présidence de la Commission de salubrité de la commune de La Sarraz avec effet au 1er octobre 2002, en remplacement de Monsieur Daulte démissionnaire.

La Municipalité décide d'adjuger les travaux suivants :

1. travaux de peinture dans le hall d'entrée de la salle de spectacle du Casino,
2. travaux de remplacement de trois luminaires existants sur le Pont de la Tannerie.

Séance du 07 octobre 2002

La Municipalité prend connaissance d'une lettre reçue le 3 octobre du Cirque Harlekin, Grandson, sollicitant l'autorisation de venir dans notre commune un ou deux jours dans la période du 20 août au 10 septembre 2003. La municipalité est tout à fait disposée à accueillir ce cirque à La Sarraz, ceci dans l'enceinte du Centre sportif, place de la cantine.

La municipalité décide d'approuver le plan partiel d'affectation La Prairie/Pré du Commun et le plan directeur localisé La Prairie ainsi que le rapport 47 OAT. Ces documents seront mis à l'enquête publique durant 30 jours à partir du 12 octobre 2002.

La Municipalité décide d'adjuger

1. des travaux de remplacement de plusieurs portes aux vestiaires du Centre sportif de La Sarraz
2. des travaux de réfection du chemin des Sources
3. des travaux de réfection du chemin dès la salle de gym à la ferme Reymond.

Séance du 14 octobre 2002

La municipalité décide d'adapter son parc informatique pour permettre au bureau du Conseil communal de transmettre à l'avenir au canton et par Internet les résultats des votations.

La municipalité adopte le budget de la commune pour 2003 ainsi que le plan des investissements à moyen terme de la commune, soit jusqu'en 2006. Ces objets ont été soumis au Conseil communal lors de sa séance du 15 novembre 2002.

Séance du 21 octobre 2002

A la demande de la Commune de Pompaples, qui doit procéder à des travaux de nettoyage de son réservoir "En Beauregard" entre le 2 et le 9 novembre 2002, la municipalité accepte, afin de garantir l'approvisionnement en eau et la réserve incendie, de relier les deux réseaux d'eau sous pression de nos communes respectives.

A décider de soutenir Mme Nicole Soares et Mme Eliane Décosterd, cours de musique à Eclépens, ainsi que leurs élèves pour leur prochain spectacle prévu en 2003 à la salle d'Eclépens, suite au succès rencontré lors de leur dernier spectacle au château de La Sarraz en septembre 2000.

Adjuge à diverses entreprises les travaux en vue de la réalisation, au cimetière, d'un jardin du souvenir.

Séance du 28 octobre 2002

Décide de mettre à disposition du Centre collecteur de céréales de La Sarraz et environs la salle du Conseil communal, à la Maison de commune, pour son assemblée générale le samedi 7 décembre 2002.

De mettre à disposition de la Société des Amis-Gyms de La Sarraz la grande salle et la buvette du Casino pour ses soirées annuelles qui auront lieu les 29 et 30 novembre 2002.

Prend note que M. Ali Yolal, tenancier de l'établissement public communal le « Casino-Gare », souhaite remettre l'exploitation de celui-ci.

Séance du 04 novembre 2002

La municipalité encourage l'initiative de Mme Carol Seydoux de La Sarraz concernant la création d'un Pédibus à La Sarraz. Ce projet devrait démarrer le lundi 6 janvier 2003 et le premier parcours empruntera la rte de Ferreyres avec divers arrêts indiqués par des panneaux posés par la commune. Le but est de sécuriser au maximum les enfants qui seront accompagnés et de contribuer à les responsabiliser aux dangers de la route.

La municipalité prend note de la prochaine soirée annuelle du Choeur mixte de La Sarraz et réserve pour le samedi 29 mars 2003 la grande salle et la buvette du Casino.

Décide de faire paraître rapidement des annonces dans le cadre de la recherche d'un nouveau tenancier pour l'établissement public communal le « Casino-Gare ».

Séance du 11 novembre 2002

Prend connaissance d'une lettre du 4 novembre du Service cantonal de justice, de l'intérieur et des cultes, Lausanne, signalant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 octobre 2002, a adopté les récentes modifications du règlement de police communal. Ces modifications introduisent principalement un nouveau chapitre sur l'enfance et l'adolescence. La Municipalité décide d'en remettre une copie aux autres communes de l'Etablissement scolaire, à la direction des écoles et celles-ci seront également affichées au pilier public.

Prend connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 30 octobre à La Sarraz au sujet de la future collaboration intercommunale entre Eclépens, Orny et La Sarraz pour la réalisation d'un plan directeur pour la distribution de l'eau et la planification de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

RAPPEL

Nous rappelons aux électeurs qu'ils doivent absolument respecter les directives de vote données par le Canton pour que leur vote soit pris en compte (voir au dos de l'enveloppe de transmission grise). En particulier, il ne faut pas mettre dans l'enveloppe jaune de vote la carte de vote. L'enveloppe jaune est uniquement destinée à recevoir les bulletins de vote. La carte de vote, dûment complétée et signée, doit néanmoins être remise en même temps que l'enveloppe de vote jaune, dans l'enveloppe grise de transmission par exemple. Attention encore aux délais de renvoi par la poste ou de dépôt. Enfin, nous rappelons qu'une boîte aux lettres accessible depuis l'extérieur de la Maison de Commune est maintenant à disposition pour les votations ou le courrier à destination de la Commune.

INFORMATION

- Les bureaux du Centre Médico-Social (CMS) de Cossonay resteront ouverts les 24 et 31 décembre 2002. Ils seront fermés les 25 et 26 décembre 2002, ainsi que les 1er et 2 janvier 2003. Les prestations de soins et les repas planifiés seront assurés comme de coutume. En cas de besoin, contacter le CMS au no 021/861'41'31. Votre appel sera dévié sur le Natel de l'infirmière de garde.
- Suite au changement de tenancier, le café-restaurant communal Casino-Gare sera fermé quelques jours fin novembre/début décembre et sera à nouveau ouvert dès le 4 décembre 2002. La Municipalité souhaite la bienvenue au nouveau tenancier, M. Moncef BAOUAB, domicilié à La Sarraz.

Séance du 18 novembre 2002

La Municipalité prend acte de la démission pour le 31 décembre 2002, atteint par la limite d'âge, de M. J.-P. Lehmann, commandant du feu de La Sarraz. La Municipalité ne peut que se féliciter de sa précieuse collaboration tout au long de ses années de service et elle le remercie infiniment pour son engagement.

Pour lui succéder et sur proposition de l'Etat-major du Corps des sapeurs-pompiers, la Municipalité a décidé de nommer au poste de commandant le lieutenant Denis Reymond, licencié en droit, né en 1975, avec le grade de capitaine, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2003. Elle lui adresse ses félicitations et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.

Elle prend connaissance d'une lettre de la FAREAS, Fondation pour l'accueil des requérants d'asile, Renens, signalant, suite aux divers contacts et entrevues qu'elle a eus avec des représentants de la Municipalité, qu'elle se voit dans l'obligation de renoncer à occuper notre abri de protection civile pour les mois à venir.

La Municipalité décide, vu les circonstances et pour éviter que le café restaurant du Casino-Gare soit à nouveau fermé pour quelques mois, de remettre en gérance dès le 1^{er} décembre 2002 le dit établissement à Monsieur Baouab.

Séance du 25 novembre 2002

La Municipalité informera le Conseil communal lors de sa prochaine séance sur le résultat des études relatives à la problématique liée à la circulation et à la sécurité des usagers piétons et écoliers dans notre agglomération.

Elle accorde un don à l'Association suisse pour la protection de l'enfant. Dite association travaille depuis 20 ans pour une éducation non violente et contre la violence envers les enfants.

Séance du 02 décembre 2002

La Municipalité décide :

1. de mettre à disposition de la Société de développement de La Sarraz & Environs la grande salle et la buvette du Casino les 3 et 4 avril 2003 pour un nouveau spectacle de la troupe théâtrale de Cheseaux "La Compagnie des Deux Masques".
2. d'intervenir, en adressant une correspondance précisant la position de la Municipalité, auprès du chef de projet dans le cadre d'une nouvelle procédure cantonale en cours relative cette fois-ci à la réorganisation des offices d'état civil.
3. d'octroyer un don au Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des invalides, Lausanne, suite à sa lettre du 20 novembre dernier.

Séance du 09 décembre 2002

La Municipalité décide de fournir à la Paroisse protestante de La Sarraz un sapin à l'église pour les prochaines fêtes de Noël et de prendre en charge les cornets distribués lors du culte de l'enfance.

Elle réserve la grande salle et la buvette du Casino à l'intention du Football-Club La Sarraz-Eclépens pour sa soirée annuelle du 18 janvier 2003.

Elle adjuge à la Maison Alvazzi chauffage SA, Orbe, les travaux de traitement de l'eau de chauffage pour le collège des Terreaux.

Séance du 16 décembre 2002

La Municipalité transmet au Canton pour approbation les documents relatifs au plan de quartier "Les Guébettes" et son rapport d'aménagement, au terme du délai référendaire et suite à l'acceptation de ce dossier par le Conseil communal en date du 15 novembre.

Elle se réjouit de l'ouverture d'une boutique de location de costumes et accessoires dans les locaux de l'ancien établissement public de la Couronne, à la Grand-Rue 20, et délivre l'autorisation y relative.

La Municipalité accepte d'accueillir à La Sarraz, les samedi 27 et dimanche 28 septembre 2003, le Cirque Helvétia de Moudon.

Séance du 20 décembre 2002

La Municipalité adjuge à la Maison Tubac SA, agencement mobilier, la fourniture de vestiaires rabattables pour le hall d'entrée de la grande salle du Casino, en remplacement des vestiaires actuels.

Elle réserve à l'intention de l'Union des Sociétés Locales de La Sarraz la grande salle et la buvette du Casino pour son loto qui aura lieu le 5 avril 2003.

Elle prend note que dès le 1^{er} janvier 2003 les Municipalités seront seules compétentes pour délivrer les permis temporaires dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons LADB.

La Municipalité